



Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Peut-on encore demander la prime forfaitaire mensuelle d'activité ?

Non, la prime forfaitaire mensuelle d'activité n'est plus attribuée depuis le **1^{er} septembre 2017**.

La prime était destinée aux demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et en reprise d'activité professionnelle.

Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier de la prime d'activité s'ils en remplissent les conditions.

Chômage : aides à la reprise d'activité

Où s'informer ?

- France Travail (anciennement Pôle emploi)



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F16445>